

*Conditions de l'abonnement.* — Pour les Cantons de Vaud, Fribourg & Valais, L. 10 de Suisse pour l'année ; L. 6 pour six mois, & L. 4 pour trois mois. Pour les autres Cantons de la Suisse, & le Comité de Neuchâtel, L. 10 pour l'année, L. 6 pour six mois, & L. 4. 10 s. pour trois mois. On s'abonne dans les deux derniers cas.

A LAUSANNE,  
Imprimeur & Editeur. Il faut (No. 50.)

Chez M. VIALLET,  
affranchissement & l'arg.

# GAZETTE DE LAUSANNE.

Mardi 23 Juin 1807.

## P O L O G N E.

*De Varsovie 8 juin.*

Nos gazettes annoncent, d'après des nouvelles du quartier-général impérial français, qu'il a dû y avoir le 26 un mouvement général dans l'armée française. — Un courrier expédié de Constantinople, & arrivé la nuit de lundi à mardi en cette capitale, y a répandu la nouvelle officielle que les Anglais qui avaient débarqué à Alexandrie, ont été complètement battus par les Turcs, mis en fuite & obligés de régagner la pleine mer.

## A N G L E T E R R E. *De Londres, le 4 juin.*

Le nombre des transports frêtés pour la grande expédition est immense. On a déjà embarqué de l'artillerie & des munitions de guerre, ainsi que les divers objets de pharmacie. Un nombre considérable de troupes est rendu dans le voisinage des ports où doit se faire l'embarquement. Dès qu'on aura reçu les nouvelles qu'on attend du continent, les troupes monteront à bord, & l'expédition fera voile immédiatement.

— Les dernières nouvelles reçues du Canada sont très-satisfaisantes. Le commerce du Haut-Canada a pris, depuis quelque temps, un développement & une activité extraordinaires. Les relations avec les naturels du pays deviennent de jour en jour plus utiles, & les communications avec les tribus les plus éloignées, sont maintenant établies d'une manière si sûre, que les habitans du Canada font par terre des voyages de spéculation jusqu'à la mer Pacifique.

— Suivant les lettres reçues de Monte-Video, sous la date du 22 mars, une partie de la cavalerie anglaise se trouve montée avec des chevaux du pays. L'armée jouit d'une fort bonne santé. Le climat est excellent dans cette partie de l'Amérique, & les provisions y sont très-abondantes. On a pour une piastre un bœuf tout entier & de très-bonne qualité. Monte-Video est déjà encombré de marchandises anglaises, & les négocians risquent de perdre beaucoup s'il ne s'ouvre pas d'autres débouchés que celui que leur offre cette ville.

— Les dépêches que le gouvernement a reçues par le *Diodeme*, annoncent que le général Achmuthi est parvenu à s'emparer de la colonie espagnole du Saint-Sacrement, située sur la rive septentrionale du fleuve de la Plata, en face de Buenos-Ayres. C'est là que s'étaient embarqués les Espagnols pour reprendre cette dernière place. Le général Liniers fait de grands préparatifs à Buenos-Ayres, soit pour s'y défendre, soit pour attaquer les Anglais. — Nous apprenons avec surprise que la Jamaïque est bloquée par huit frégates françaises. — Les Etats-Unis d'Amérique ont réglé tous leurs différends avec les régentes d'Alger & de Tunis.

— Depuis l'arrivée de sir J. Duckwort à Londres, cet amiral a eu plusieurs conférences avec les membres de l'amirauté. — On assure qu'il ne

partira d'abord que dix mille hommes de la grande expédition , & que sir David Bair en aura le commandement.

— Le départ de M. Rehausen , envoyé de Suede , a excité une inquiétude proportionnée à l'importance de cet événement. Voici comment le *True-Briton* s'exprimait hier à ce sujet : „ Un courrier suédois apporta , il y a quelque tems , la nouvelle officielle que le roi de Suede avait ratifié l'armistice conclu entre le général Mortier & le baron d'Essen. On assure , & nous sommes fondés à croire le fait positif , que le mécontentement de S. M. , en apprenant cette désertion manifeste de la cause commune , fut immédiatement notifié à l'envoyé de Suede ; & qu'il fut au même instant transmis à la cour de Malmoë des dépêches où ce mécontentement était également exprimé. En réponse à ces dépêches , le roi de Suede a sur-le-champ rappelé son envoyé , & il est tout-à-fait vraisemblable qu'une rupture immédiate entre les deux gouvernemens , sera la conséquence de ce rappel. La ratification de l'armistice par S. M. suédoise , acte qui n'est autre chose qu'un abandon formel & manifeste de la cause commune , a mis le comble au mécontentement de notre cour ; & , comme elle a cru devoir faire , à ce sujet , des remontrances énergiques à celle de Suede , celle-ci y a répondu par le rappel de M. de Rehausen. Cette conduite du roi de Suede est assurément bien faite pour exciter l'indignation , &c. „

— Le fils cadet du feu duc d'Orléans ( dont la mort a été annoncée ) , était connu ici sous le nom de duc de Montpensier. Il a été enterré , le 25 , dans l'abbaye de Westminster. Le prince de Galles & ses frères ont assisté à son convoi.

### A L L E M A G N E .

*De Hambourg , le 9 juin.*

On écrit de Lubeck que le roi de Suede a pris la route d'Anclam au même moment où le maréchal Brune y a établi pour un instant son quartier-général le 1<sup>er</sup> juin. On parle même d'une entrevue qui aurait eu lieu entre ce monarque & S. Exc. le maréchal Brune ; mais cette nouvelle demande confirmation , malgré les caractères de vraisemblance que lui donnent les circonstances actuelles.

— On n'a pas encore de nouvelles certaines de l'expédition anglaise ; cependant les mouvements de troupes vers la Hollande , & sur-tout la conduite des frégates anglaises , qui font rétrograder , depuis quelques jours , tous les bâtimens neutres , donnent lieu de croire qu'une partie au moins de cette expédition est en mer. Quoi qu'il en soit , il est constant que toutes les dispositions sont faites pour bien recevoir les Anglais , s'ils osent tenter de débarquer en Allemagne , & que l'armée d'observation du maréchal Brune grossit encore chaque jour.

— On mandate de Copenhague que , depuis l'arrivée de M. Didelot dans cette capitale , on pense généralement que la cour de Danemark va se porter médiatrice entre la France & la Suede. — Quelques lettres de Pétersbourg assurent que le général Michelson , fatigué de demander en vain des renforts au ministère , persiste à demander sa démission de son commandement. Il paraît qu'il aura pour successeur le duc de Richelieu. Ce général a , dit-on , envoyé à l'empereur un mémoire très-détailé , où il expose la nécessité de concentrer les forces russes dans la Crimée , si l'on veut conserver cette importante presqu'île. Au total , le plan du duc de Richelieu est purement défensif , vu la faiblesse des armées destinées à agir contre les Turcs & les Persans.

— On a fait le premier relevé des provisions qui se sont trouvées dans les magasins de Dantzick , & qui sont tombées au pouvoir des Français :

elles consistent en 500,000 quintaux de froment, 100,000 bouteilles d'eau-de-vie, 1,700,000 bouteilles de vin, & un grand nombre d'autres denrées dont l'état sera ultérieurement constaté.

*De Lubeck, le 9 juin.*

L'ordre qu'ont reçu tous les bâtimens danois mouillés dans notre rade de mettre à la voile sur l'heure, a donné lieu à diverses conjectures. Des gens qui se disent bien informés, prétendent que tout le littoral du Mecklenbourg, qui comprend Rostock, Weimar, Lubeck, &c., va être cédé à la Suede, d'après une convention particulière avec la France.

— L'importation des vins de Madere en Suede, prohibée depuis quelque tems, vient d'être de nouveau permise. Cette disposition favorable envers l'Espagne, a été accueillie avec une très-grande joie par le commerce de Stockholm.

— Des lettres commerciales de Londres, arrivées de Copenhague, annoncent qu'un convoi de seize bâtimens venant des Indes orientales, est arrivé en Angleterre avec une grande quantité de sucre, & qu'une autre flotte marchande, aussi chargée en grande partie de sucre, y est arrivée de la Jamaïque. Pendant le mois d'avril & les premiers quinze jours du mois de mai, les ventes de cette durée se sont faites d'une manière avantageuse pour le vendeur. On en attend de riches chargemens dans les ports danois. Le prix des cafés a baissé; les négocians anglais en sont embarrassés, ne pouvant plus faire d'envoi sur le continent. Le coton continue à se vendre à un prix modéré.

*D'Elbing, le 28 mai.*

La position de l'armée française n'a pas encore changé, les bords de la Passarge lui servent toujours de limites. — Il reste encore à prendre le fort de Graudentz pour rendre les Français entièrement maîtres de la Vistule. Le siège en est commencé depuis le 21 mai, & cette place ne peut tarder à se rendre.

Il paraît que l'armée russe est forte d'environ 100 mille hommes. L'ennemi paroît fortement désirer un armistice. S'il en faut croire les rapports des officiers qui causent quelquefois sur les bords de la rivière avec ceux de l'armée française, leur situation est fort malheureuse. Les Prussiens désertent par pelotons de douze ou quinze hommes à la fois : ils paraissent très-humiliés de l'état de dépendance dans lequel le roi de Prusse est auprès de l'empereur de Russie.

*De Berlin, le 9 juin.*

On lit aujourd'hui dans le *Télégraphe* un article très-remarquable sur le lord Moira ; en voici les principaux passages :

“ On ne peut s'empêcher de remarquer l'espece de popularité que le comte de Moira s'est acquise en Angleterre. C'est une suite de l'estime qu'ont valu à ce seigneur la sagesse de ses discours au parlement, sa libéralité, sa magnificence, ses grands talents, ses qualités militaires, & son illustre origine ; & ce qui n'est pas indifférent encore, il est irlandais, & par-là l'objet de l'affection des habitans de cette île. On sait qu'avant de recevoir le titre de comte de Moira, il était lord Rawdon. Ce comte descend par sa mère de Henri de la Pole, lord Montague, qui fut décapité en 1338, à cause d'un commerce de lettres qu'il entretenait avec son frere le cardinal de la Pole & la comtesse de Salisbury sa mère, sœur du malheureux Warwick, le dernier des Plantagenets qui, après avoir passé toute sa vie en prison, fut décapité en 1499, perdit la vie sur l'échafaud, à cause de son fils le cardinal, celui que l'on avait voulu faire épouser à la reine Marie. Cette comtesse de Salisbury était fille de Georges, duc de Clarence, frere d'Edouard IV, qui fut condamné à mort pour cause de rebellion, & qui, ayant la liberté de choisir le genre de mort qu'il préférerait, se noya dans un tonneau de vin de Malvoisié. Il était fils de Richard, duc d'Yorck, qui alluma la guerre entre la rose rouge & la rose blanche, & pérît en 1460 près de Wakefield. Sa mère Anna, héritière de Eyonels, duc de Clarence, second fils d'Edouard III, dont la

postérité était devenue l'héritière du trône par la mort de Richard II, fils du prince Noir, décédé sans enfans, fut mariée à Richard, duc d'Yorck, décapité en 1415, pour cause de conspiration. Celui-ci était fils d'Edmond, duc d'York, quatrième fils d'Édouard III. — „ Les palais du comte de Moira contiennent la collection des portraits de ses illustres aieux. Ce que quelques-uns d'entr'eux ont tenté pour regagner un trône qui leur appartenait, n'est point une raison pour faire croire que le comte de Moira cherchera quelque jour à faire valoir son droit à la couronne d'Angleterre, quelque valide qu'il paraîsse être, si comme Horace Walpole a essayé de le démontrer, la naissance d'Elisabeth, fille d'Édouard IV, qui par son mariage avec Henri VII porta les droits de la maison d'Yorck dans celle des Tudor ou de Lancastre, n'était pas d'une légitimité bien authentique, et s'il est vrai qu'Elisabeth Wood-wille, femme d'Édouard IV, n'était point sa légitime épouse, parce que ce prince était déjà marié avec Éléonore Talbot, veuve de lord Butler. Nous disons seulement que dans le cas où, par l'effet du mécontentement des catholiques, des dissidens & de la majeure partie de la nation, fatiguée d'un accroissement d'impôts continuels & des plans contradictoires qui sont la suite des changemens du ministère, la maison de Hanovre (l'auteur de toutes les guerres continentales que le peuple Anglais paie toujours sans en retirer aucun fruit), viendrait à perdre le trône d'Angleterre, alors on trouverait facilement un descendant de Guillaume-le-Conquérant, tout-à-fait digne de porter le sceptre du grand Édouard, cet ornement des Plantagenets, au nom duquel s'attachent tant de glorieux souvenirs. — „ Nous sommes bien éloignés de vouloir donner à entendre qu'une telle pensée soit entrée dans l'âme du comte de Moira ; mais si la maison de Hanovre rencontrait sa perte dans l'intolérance de son fanatisme protestant, que l'événement que nous supposons ici ne serait pas plus étonnant ni plus invraisemblable que la résolution que prirent les Maîtres de rappeler au trône Déjocès, fils de Phraortès, connu dans toute l'Asie par sa justice & ses vertus, dans lesquelles ces peuples espéraient trouver un remède à la tyrannie insupportable de leurs souverains.

### *De Nuremberg, le 14 juin.*

La capitulation de la forteresse de Neisse a été le résultat de la sommation faite le 25 mai par le général Vandamme au gouverneur de cette place. Ayant de sommer la place, il l'avait fait canonner de toutes les batteries pendant trois heures. La capitulation est conclue ainsi : Art. I<sup>e</sup>. L'armistice conclu ces jours passés, est prolongé jusqu'au 16 juin inclusivement. Dans cet intervalle, les assiégeans ne peuvent attirer à eux aucun renfort soit en infanterie, cavalerie ou artillerie, ni faire partir de troupes ou changer de position. II. Cet armistice ne peut être rompu par la place, que dans le cas où les boulets de l'armée qui viendraient à son secours, pourraient se croiser avec ceux de la place. III. La forteresse de Neisse & les forts qui en dépendent, seront remis le 16 juin 1807, aux troupes alliées de S. M. Napoléon-le-Grand, si jusqu'alors la garnison ne reçoit point de secours. IV. Tout ce qui appartient à la forteresse, artillerie, munitions, armes, plans & magasins de toute espèce seront remis fidèlement aux officiers que S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon chargera de les recevoir. V. La garnison est prisonnière de guerre. Le 16 juin, à dix heures du matin, elle défilera, drapeaux déployés, mèches allumées, devant le corps assiégeant & mettra bas les armes. Les sous-officiers & soldats conserveront leurs hâvresacs. (Un des articles suivants porte que les officiers conserveront leurs épées, chevaux & bagages, & qu'il leur est permis de se rendre où ils voudront ; mais ils doivent auparavant donner leur parole d'honneur de ne plus servir jusqu'à la paix, ou jusqu'à ce qu'ils soient échangés, contre les troupes de S. M. l'empereur Napoléon ou de ses alliés. Le même avantage est accordé aux feldwebels, cadets & quartiers-maîtres de la cavalerie. L'emprunt de 40,000 écus, que la garnison de Neisse a été obligée de faire de la caisse des orphelins, ne pourra être remboursé que du trésor du roi de Prusse, ou des revenus provenant des impositions sur la consommation dans la Haute-Silésie, (sur lesquels cet emprunt est aussi hypothéqué) à l'époque où le roi de Prusse reprendra les rênes du gouvernement de cette province. Par un autre article, on voit que les assiégeés ont demandé que les fortifications soient laissées dans l'état où les assiégeans les trouveront à leur entrée, mais que cette demande a été rejetée. Le prince Jérôme-Napoléon promet, au nom de son souverain, protection à toutes les religions exercées dans la ville, ainsi que sûreté parfaite aux personnes & aux propriétés. Le reste de la capitulation contient des dispositions particulières de peu d'intérêt. Le gouverneur de Neisse, est le lieutenant-général de Steuken).

### *Françfort, le 16 juin.*

Les lettres du nord de l'Allemagne parlent beaucoup d'un projet de diversion qui avait été, y est-il dit, arrêté entre les cabinets coalisés, & que la conduite du roi de Suède paraît avoir fait totalement échouer.

Cette diversion devait s'opérer au moyen d'un débarquement de troupes nombreuses dans la Poméranie suédoise. Six mille Prussiens, dix mille Russes & 40 mille anglais devaient s'y réunir aux Suédois, & former une armée assez forte pour prendre l'offensive, & venir attaquer les derrières de la grande armée française, tandis que la grande armée russe l'aurait occupée de l'autre côté. L'armistice conclu par le général Essen, & ratifié par le roi de Suede, est venu déconcerter ce plan, & on est persuadé maintenant en Allemagne que la fameuse expédition anglaise dont on faisait tant de bruit, restera dans les ports d'Angleterre. Les lettres dont nous parlons donnent pour raison de la mésintelligence qui existe entre les cabinets de Londres & de Stockholm, le refus fait par le premier, de reconnaître le roi de Suede comme général en chef de cette armée de Poméranie. Mais les personnes qui raisonnent sont persuadées que S. M. suédoise a été déterminée dans sa conduite par des considérations politiques d'une haute importance, & non pas parce qu'on aurait refusé de satisfaire son ambition. — A l'instant où nous achevons l'article précédent, nous recevons par un de nos correspondans que nous savons être en général très-bien informé, la nouvelle qu'il nous donne comme très-certaine, que la négociation entre la France & la Suede, a eu le succès le plus heureux; il paraît que le roi de Suede entrera dans la confédération du Rhin. — Toutes les nouvelles qui nous arrivent de l'Allemagne sont maintenant à la paix.

— Il a été publié, le 16 mai, à Cracovie, une circulaire du gouvernement impérial-royal de Galicie, par laquelle il est expressément défendu à tous les individus, propriétaires de la province, de prendre aucune part active aux événements de la guerre actuelle.

*Stutgard, le 16 juin.*

Des lettres de Rosenau (près Finkenstein) du 3, annoncent que S. A. le prince de Bénévent & l'ambassadeur turc ont suivi, le 1<sup>er</sup>. juin, S. M. l'empereur à Dantzig. Tous les bureaux qui étaient restés à Varsovie, doivent aussi s'y rendre. L'on croit que le quartier-général impérial ne tardera pas à être transféré à Oliva, couvent situé près de Dantzig.

Sa Majesté a reçu hier un courrier extraordinaire du quartier-général de la grande armée. La cour a fait publier aujourd'hui un rapport officiel contenant l'extrait des dépêches qui lui sont parvenues, & qui nous donnent l'espoir d'une paix prochaine. Voici comment le rapport s'exprime à ce sujet : „ D'après les nouvelles les plus récentes que S. M. a reçues du quartier-général de la grande-armée, les espérances de paix non-seulement ne sont pas évanouies, mais elles deviennent de jour en jour plus fortes & plus générales „.

Ce rapport contient en outre les passages suivans : „ La ville de Dantzig se trouvant au pouvoir des alliés, le siège de Graudentz va être commencé en forme & poussé avec vigueur. Un corps de 10,000 hommes est déjà parti pour renforcer l'armée qui investit cette place „.

*H O L L A N D E.*

*De la Haye, le 8 juin.*

On a ouvert, ces jours derniers, à Amsterdam, dans la maison Hope & compagnie, un emprunt de 30 millions de florins au nom du roi d'Espagne. Cet emprunt sera remboursé dans l'espace de quatorze années, à compter du 1<sup>er</sup>. novembre 1807.

Il est aujourd'hui question de la rentrée des troupes hollandaises dans l'intérieur du royaume, ce que l'on attribue à l'incertitude où l'on est sur les projets de l'Angleterre. — Un village près Nimegue, appelé Mit-

ding, a beaucoup souffert d'un violent orage qui a eu lieu le 26 mai dernier dans l'après-diner. Toutes les récoltes sont perdues ; il n'y a pas une seule maison dont les vitres n'aient été cassées, & l'on prétend qu'il y avait sur les chemins près de sept pouces de grêle.

— Parmi les bruits qui circulent ici, on cite la paix avec le roi de Suede. On dit que l'empereur vient d'annoncer au roi de Prusse que s'il n'acceptait pas, d'ici au 15 juillet, les conditions qu'il lui avait offertes, la couronne de Prusse serait désormais perdue pour lui.

#### E S P A G N E. *De Madrid, le 21 mai.*

Deux lettres écrites d'Amérique, en date du 28 mars, portent en substance que le président a renvoyés à Londres le traité conclu dans cette ville par les plénipotentiaires américains avec le gouvernement britannique. Le président, en refusant de le soumettre à la ratification du congrès, a allégué trois motifs qui l'ont déterminé à ce refus.

1<sup>o</sup>. Parce que dans le traité il n'y a pas une seule clause qui renferme une satisfaction quelconque pour les insultes & les violences commises sur les côtes d'Amérique contre le pavillon américain, & qui avaient déterminé le congrès à l'acte de *non-communication*; 2<sup>o</sup>. parce que dans le traité il n'y avait aucune clause par laquelle l'Angleterre se soit engagée à renoncer, ou même à modifier le prétextu droit qu'elle s'est arrogé de visiter les équipages des vaisseaux américains, & d'y prendre les matelots que les officiers anglais prétendent être de leur nation, sans aucune preuve, quoique déjà l'Angleterre eût offert, il y a deux ans, de restreindre ce droit aux mers étroites, c'est-à-dire, la Manche, le canal Saint-Georges & la mer du Nord; 3<sup>o</sup>. parce que dans ce traité il y avait une clause par laquelle les Etats-Unis étaient engagés à faire cause commune avec l'Angleterre, pour s'opposer à l'exécution du décret du 21 novembre, si ce décret s'étendait aux Américains; ou si le congrès ne voulait pas faire cause commune, les bâtimens américains seraient soumis ainsi que tous autres neutres, à tous les réglements que l'Angleterre jugerait à propos d'adopter. Le président a chargé les ministres américains d'obtenir sur ces trois points les modifications convenables, ou de quitter l'Angleterre, en laissant les choses sur le pied actuel. En attendant, l'acte de *non-communication*, que le congrès avait suspendu, sera remis en vigueur le mois prochain, suivant les règles établies par l'acte de *suspension*.

#### I T A L I E. *De Naples, le 3 juin.*

Six mille Napolitains, commandés par le prince de Hesse-Philipstadt, avaient débarqué à Reggio. S. M. ordonna au général Régnier de se retirer d'abord à leur approche, afin de leur inspirer de la confiance & de les attirer à quelque distance de la côte. En conséquence, le prince de Philipstadt ne tarda pas à menacer Monte-Leone. Le général Régnier s'avanza alors contre l'ennemi, & l'attaqua le 28 mai près de Miletto; le corps entier du prince de Hesse-Philipstadt fut en peu de tems ou pris ou passé au fil de l'épée : à peine quelques hommes de cavalerie sont-ils parvenus à Reggio.

#### E M P I R E F R A N C A I S.

##### *De Paris, le 18 juin.*

*Fonds publics.* Cinq pour cent consol., jouiss. du 22 mars 1807, 76 fr. 50 c. — *Idem*, jouiss. du 22 septemb. 1807, 73 fr. 50 c.

— Conformément aux mesures concertées entre S. A. S. Monseigneur le prince archi chancelier de l'Empire, & S. Em. Monseigneur le cardinal archevêque de Paris, pour l'exécution des ordres de S. M. l'empereur & roi, il a été chanté hier dimanche 14, dans l'église métropolitaine, un

*Té-Deum*, en actions de grâces, pour la prise de l'importante place de Dantwick.

## RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Zurich, le 19 juin.

La lettre que S. Exc. M. le landamman a reçue la semaine dernière de S. M. l'empereur des Français, était datée de Finkenstein, le 18 mai. L'aide-de-camp du maréchal Kellerman, chargé de la lui remettre, est venu de Mayence ici en deux jours. C'est par la lecture de cette lettre que S. Exc. a eu la satisfaction d'ouvrir la première séance de la diète; elle renferme les témoignages les plus distingués de la bienveillance de S. M. impériale pour la confédération helvétique, & de son affection personnelle pour le digne magistrat qui la préside en ce moment. Il nous sera permis d'en citer au moins ces paroles, trop remarquables pour ne pas rester gravées à jamais dans le cœur de tout bon Suisse.

„ L'acte de médiation sera constamment pour moi une loi sacrée; j'en remplirai tous les devoirs scrupuleusement; & je ne puis que me confirmer tous les jours dans ces idées, puisqu'il me paraît que cet ouvrage, auquel vous avez concouru, a rencontré la sanction du tems & considérablement amélioré la situation de votre patrie.

„ Je me souviens, avec grand plaisir, des lumières & du caractere que vous avez montrés dans la circonstance où je vous ai connu. Comptez sur mon estime & sur mon désir de vous être agréable, & assurez les cantons de mon amitié & de ma protection constante „.

Au milieu des combats de la plus imposante lutte qu'ait encore eu à soutenir le génie de Napoléon, ce ne sont pas seulement les rênes de son vaste empire qu'il gouverne des bords de la mer Baltique, comme s'il résidait en paix dans sa capitale; les plus anciens, les plus fidèles, mais peut-être aussi les plus faibles de ses braves alliés, ne cessent d'être encore l'objet de sa vigilance; & ses yeux sont ouverts sur tous leurs intérêts, comme ils le sont sur les destinées de l'Univers.

— Dans la séance du 12 juin, la diète a approuvé le concordat conclu entre Berne & Soleure, relativement au culte protestant des communes Bucheggberg. — On a discuté la question du droit d'épave pour les biens des couvens qui seront supprimés à l'avenir. Cet objet a été renvoyé à l'examen d'une commission. — Le règlement pour l'uniformité des signalemens a été approuvé, & la proposition du canton d'Argovie pour l'abolition de la peine du bannissement à l'égard des Suisses a été prise *ad referendum*. Le député de Schwitz a désiré pour l'avenir une répartition plus équitable des places d'officiers dans les régimens d'Espagne. Il a été résolu que les cantons intéressés s'entendraient entr'eux, & remettront leurs vœux au landamman. — Le 13 il n'y a pas eu de séance.

Le 15, un envoyé de S. M. le roi de Hollande est arrivé ici. S. Exc. le landamman vient de communiquer ses lettres de créance à la diète. Sa mission est relative aux militaires suisses pensionnés par la Hollande. M. de Verger, ministre de S. M. le roi de Bavière près la confédération helvétique, va être remplacé par M. d'Olry, ancien chargé d'affaires près les cours de Pétersbourg & de Dresden, qui doit arriver bientôt.

*Luusanne, le 23 juin.*

*Discours prononcé par le député de Vaud à l'installation de la diète.*

Monsieur le landamman, Messieurs les députés!

La circulation qui à cette cinquième année de notre réorganisation politique, place dans les murs de cette antique cité le siège de l'autorité centrale, doit nous donner une satisfaction réciproque. Zurich voit sans

doute avec contentement cette image de son ancienne prééminence , & nous-mêmes , empressés de nous retrouver sur les bords riens de ce beau lac , nous appontons avec joie , de la part des états respectifs de la Suisse , les vœux qu'ils forment pour la prospérité commune & les vues qu'ils jugent les plus propres à l'assurer. Jour heureux , si le succès vient couronner nos travaux , si fidèles , de notre côté , au plan qui nous fut tracé , nous savons garder soigneusement le palladium duquel semble dépendre notre propre conservation , & resserrer toujours plus fortement des nœuds tissus par la main du héros qui dagna se transformer pour nous en un génie tutelaire ! Que si jusques dans les détails tout ne marche pas encore chez nous dans le sens qui paraîtrait préférable , si l'on observe tel système peu libéral sur la terre classique de la liberté ; telle prohibition gênante pour l'industrie , quoique destinée à favoriser l'industrie , contre de semblables inconvénients , c'est du tems , c'est des progrès de l'esprit public qu'il faut attendre un remède insensible , puisque l'ordre de choses actuel ne permet pas d'en espérer la réforme instantanée . — Puissent les bons esprits de toute la Suisse , s'emparant de cette dictature légitime & bienfaisante que la raison exerce sur l'opinion , préparer le bonheur de leurs concitoyens , & leur persuader qu'il ne naquit jamais que de la juste mesure du véritable intérêt ! Mais , pour revenir à nous-mêmes , quand il pourrait se faire qu'au milieu des difficultés qui environnent notre tâche , nous dussions la laisser plus ou moins imparfaite , il nous restera toujours une consolation , c'est de penser que , tout comme dans l'intérieur des cantons ; l'imperfection des loix civiles est suppléeée par des mœurs simples & pures , de même dans les relations entre les états , l'harmonie & la concorde forma toujours pour les Suisses le plus beau chapitre du code de leur droit public. Ainsi , dans une famille de frères , la paix domestique est toute leur loi écrite , & l'amour le plus vrai , le plus tendre , leur unique traité d'alliance . — C'est dans de tels sentimens , M. le landammann , messieurs les députés , que le grand-Conseil du canton de Vaud m'a envoyé , ainsi que mon collègue M. Clavel , juge au tribunal d'appel , pour partager l'honneur de vos séances , & vous apporter de sa part ses salutations fédérales & ses protestations sincères du plus inviolable attachement à la commune patrie. Qu'il plaise à votre excellente & à vous messieurs les députés , accueillir favorablement nos personnes et recevoir en retour notre plus respectueux hommage.

— Les tuteurs des hoirs de feu le citoyen Louis Decurnex , notaire & ex-lieutenant de Vullierens , invitent tous ceux à qui il peut être dû & ceux qui peuvent lui devoir , à venir régler compte à la maison dudit défunt , le lundi 29 juin courant & le 6 juillet prochain , dès les huit heures du matin , sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans les papiers publics , pour la conduite des intérêssés , le 20 juin 1807

*F. S. Henri , et Louis Bourgeois , tuteurs.*

— L'assemblée générale de la société d'artillerie est convoquée pour le jeudi 25 juin , à 4 heures précises , à la maison-de-ville , pour réceptions & pour entendre les propositions faites de réunir au même jour les tirages des 3 sociétés militaires de Lausanne.

— A vendre un bon & joli jeu d'orgue à quatre registres , à un prix très-modique. S'adresser à M. Campard , à la Cité , rue St. Etienne , à Lausanne.

— Une demoiselle de ce canton , âgée d'environ 45 ans , retirée de Hollande , où elle a passé plusieurs années dans une bonne maison , comme gouvernante ou institutrice , désirant se placer en cette qualité , ou pour faire compagnie à une dame qui aimerait avoir une compagne , offre ces services sous ses deux rapports ; elle peut d'ailleurs se rendre utile pour tous les ouvrages du sexe , & se contenterait d'une modique indemnité. Elle peut fournir les meilleurs témoignages de bonne conduite & d'un caractère moral. S'adresser au bureau de cette feuille.

— A vendre l'auberge de la Réunion , situé au chef-lieu du cercle des Planches , district de Vevey. S'adresser pour plus amples informations au propriétaire , le cit. Benjamin Aerri , à Montreux.

*Le prix de l'abonnement est franc de port, pour les  
pour un an, 5 l. pour 6 mois, & 3 l. pour 3 mois.  
pour un an, 6 l. pr 6 mois, & 3 l. 10 s. p<sup>r</sup> 3 mois;*

**N° 50.**

*cantons de Vaud, Fribourg & le Valais, 10 liv.  
Pour les autres cantons & Neuchâtel, 12 liv  
payables d'avance. Lettres & argent francs.*

# JOURNAL SUISSE.

Du Mardi 23 Juin 1807. à LAUSANNE, chez G.F. BRIATTE, édit. & rédacteur.

## GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 3 Juin. Il y a eu aujourd'hui petit lever au palais de la reine. La plupart des ministres & un très-grand nombre de personnes de distinction y ont assisté. Parmi les personnes présentées à S.M., on a remarqué l'amiral Duckworth & M. Arbuthnot, nouvellement arrivés de la Méditerranée ; le général Beresford, récemment arrivé de Buenos-Ayres ; M. Frere, nommé envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire de S.M. à la cour de Prusse. — Le gouvernement a reçu des nouvelles de Monte-Vidéo. Il paroît que le général Achmuty s'est emparé d'une île qui lui donne quelques avantages pour la navigation de la rivière. Le général Liniers a fait arrêter le vice-roi, & l'a envoyé, comme prisonnier d'état, dans l'intérieur des terres. Les Espagnols sont plus animés que jamais contre les Anglois. Ceux-ci se préparent à attaquer Buenos-Ayres, aussi-tôt que l'expédition du général Craufurd sera arrivée à Monte-Vidéo. — Le nombre des transports frêtés pour la grande expédition est immense. On a déjà embarqué de l'artillerie & des munitions de guerre, ainsi que les divers objets de pharmacie. Un nombre considérable de troupes est rendu dans le voisinage des ports où doit se faire l'embarquement. Dès qu'on aura reçu les nouvelles qu'on attend du continent, les troupes monteront à bord, & l'expédition fera voile immédiatement.

Du 4. On assure qu'il ne partira d'abord que 10 mille hommes de la grande expédition, & que sir David Baird en aura le commandement. Voici la liste des officiers de l'état-major de cette grande armée : Lord Cathcart, commandant en chef ; sir D. Baird, commandant en second ; les majors-généraux Spencer, lord Paget, Finch & baron Drexhill, le brigadier-général baron de Rothenbourg ; le colonel Hope, député adjudant-général ; le colonel Marrey, député quartier-maître-général ; le colonel Harding, commandant de l'artillerie ; le capitaine Birch, commandant du génie ; le docteur Chapter, inspecteur des hôpitaux, &c. — On a reçu des nouvelles de l'escadre de l'amiral Collingwood jusqu'au 12 Mai. A cette époque, dix vaisseaux de ligne & une frégate croisoient devant Cadix. Un vaisseau à trois ponts & une frégate étoient à Gibraltar. Il est entré nouvellement à Cadix plusieurs bâtiments neutres, & quelques vaisseaux espagnols richement chargés. Un petit brick ayant 150 mille piastres à bord, a également réussi à entrer à Algésiras. — Depuis l'arrivée de sir J. Duckworth à Londres, cet amiral a eu plusieurs conférences avec les membres de l'amirauté. — La blessure de M. Paull est toujours dans un état très-inquiétant pour ses amis : on craint qu'il ne faille en venir à l'amputation de la jambe. — Le départ de M. de Rehausen, envoyé de Suède, a excité une inquiétude proportionnée à l'importance de cet événement.

Du 6. Nous apprenons avec surprise que la Jamaïque est bloquée par 8 frégates françaises. — Les dépêches

que le gouvernement a reçues par le *Diomède*, annoncent que le général Achmuty est parvenu à s'emparer de la colonie espagnole de Saint-Sacrement, située sur la rive septentrionale du fleuve de la Plata, en face de Buenos-Ayres. C'est là que s'étoient embarqués les Espagnols pour reprendre cette dernière place. Le général Liniers fait de grands préparatifs à Buenos-Ayres, soit pour s'y défendre, soit pour attaquer les Anglois, qui ne doivent cependant rien entreprendre contre lui avant l'arrivée du général Craufurd.

## HOLLANDE.

LA HAYE, 8 Juin. Le gouvernement espagnol vient de faire en Hollande un emprunt de trente millions : c'est la maison Hope & comp., d'Amsterdam qui a été chargée de cette négociation. L'intérêt est à 5 p. 100, avec primes. Le remboursement s'en fera en douze payemens, & dans l'espace de 14 années, à compter du 1er Novembre 1807. Cet emprunt a d'abord été rempli. — Le 1er de ce mois il y a eu en Hollande une allarme générale ; les troupes se sont portées sur les côtes, parce qu'on croyoit avoir apperçu en mer l'expédition angloise : mais le lendemain on fut qu'on s'étoit trompé. C'est surtout l'isle de Walcheren & le Helder que l'on s'étoit empressé de faire occuper par des forces considérables.

## PRUSSE POLONOISE.

VARSOVIE, 3 Juin. Mr. le baron de St.-Vincent, général autrichien, chargé d'affaires de la cour de Vienne, près S. M. l'empereur & roi, doit repartir incessamment pour le quartier-général, d'où il est arrivé il y a quelque tems. — Depuis le 9 Mai, il y a eu diverses rencontres, mais presque toutes affaires d'avant-postes, où les différens corps de l'aile droite ont eu des avantages plus ou moins significans. Le résultat de ces petits combats préliminaires, est que les Français occupent maintenant les deux rives de la Narew, depuis Sierock jusqu'à Ostrolenka, & qu'ils les ont revêtues de fortes batteries.

## ALLEMAGNE.

BRESLAU, 2 Juin. On lit dans notre gazette, que l'espion de Mr. de Biron, qui étoit chargé de porter différentes lettres aux commandans & autorités des forteresses de la haute-Silésie, occupées par les troupes prussiennes, a été condamné à mort par la commission militaire, & exécuté.

Voici le texte de la capitulation de Neisse :

*Capitulation de la forteresse de Neisse, & de ses forts, conclue entre le général de division Vandamme, grand croix de la légion d'honneur, autorisé par S. A. I. le prince Jérôme-Napoleon, commandant en chef des troupes françaises & alliées de S. M. l'empereur Napoléon-le-Grand en Silésie d'une part, & le lieutenant-général de Steuben, gouverneur de Neisse de l'autre.*

(Nous avons déjà publié les cinq premiers articles.) Art. VI. Les forestiers & leurs garçons qui ont été

**2** obligés de faire le service dans la place, ont la permission de retourner dans leur domicile, à condition qu'ils promettent de ne plus prendre les armes contre les troupes de S. M. l'empereur Napoléon & de ses alliés. Les inspecteurs des travailleurs employés aux fortifications garderont provisoirement leurs places. VII. Les officiers garderont leurs épées, chevaux & bagages, & ils seront libres d'aller où ils voudront, après avoir donné leur parole d'honneur écrite, de ne vouloir plus servir jusqu'à la paix, ou l'échange, contre les troupes de l'empereur Napoléon ou celles de ses alliés. Le même avantage est accordé aux sergents, port étendarts & quartiers-maîtres de la cavalerie. Outre cela, il est permis à chaque officier d'emmener un soldat comme domestique ; en général, les officiers seront traités en tout à l'instar des officiers compris dans la capitulation de Magdebourg. VIII. Les sous-officiers, les soldats mariés & les invalides ont la permission de retourner avec leurs familles dans leur lieu natal, & seront traités avec tous les égards possibles. IX. Les officiers de la garnison & les soldats qui font le service dans la forteresse dans les compagnies de vétérans, recevront dans leur pays natal la paye qui leur est destinée en tems de paix. X. L'emprunt de 40 000 écus, que la garnison de Neisse a été obligée de faire de la caisse des orphelins, ne pourra être remboursé que du trésor du roi de Prusse, ou des revenus provenans des impositions sur la consommation dans la Haute-Silésie, (sur lesquels cet emprunt a aussi été hypothéqué), à l'époque où le roi de Prusse reprendra les rênes du gouvernement de cette province. XI. La demande, de laisser les fortifications de Neisse dans l'état où elles se trouveront lors de l'entrée des troupes alliées, ne pouvant pas être accordée, elles resteront entièrement à la disposition de S. M. l'empereur des Français. XII. S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon promet, au nom de son souverain, protection à toutes les religions exercées dans la ville, ainsi que sera faite aux personnes & aux propriétés. XIII. Les magistrats & employés civils continueront provisoirement leurs fonctions. Ceux qui donneront leur démission auront la liberté de rester dans la ville, ou d'aller où ils voudront. En ce cas, il leur sera donné des passeports, afin de pouvoir voyager en sûreté avec leurs familles & effets. XIV. Les caisses royales seront remises à l'officier ou employé civil, que S. A. I. le prince Jérôme nommera pour le recevoir. Le receveur en donnera quittance. L'argent appartenant à des particuliers sera déposé chez le magistrat de la ville. XV. Les malades & blessés seront traités avec soin : ils pourront garder les chirurgiens qui les ont soignés jusqu'ici. XVI. Les chapitres ecclésiastiques & causes pieuses, de quelle religion qu'ils soient, seront protégés & leurs priviléges maintenus. L'argent appartenant à des pupilles sera respecté. XVII. Le gouverneur permettra que deux officiers d'état-major du corps de génie, nommés à cet effet par S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon, se rendent dans la ville le 15 à 6 h. du matin, pour dresser, conjointement avec les officiers de génie & d'artillerie de la place, une spécification authentique des arsenaux & autres objets appartenant à la forteresse. XVIII. Le 15 Juin, à la même heure où les officiers du génie & d'artillerie iront dans la ville, la porte dite de Neustadt sera occupée par les troupes alliées. XIX. La ville ayant beaucoup souffert par le bombardement, S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon promet de diminuer la garnison autant que possible. XX. Le gouverneur recevra un passeport pour

un officier qui ne sera point regardé comme prisonnier de guerre, & qui portera la présente capitulation à S. M. le roi de Prusse. XXI. Pour tous les articles non prévus ou susceptibles d'une double interprétation, le gouverneur peut compter entièrement sur la générosité & la justice de S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon. — Fait double le 1<sup>er</sup> Juin 1807.

**ALTUNA**, 6 Juin. On assure que le général Blucher est arrivé à Stralsund & que le nombre des troupes prussiennes à l'isle de Rugen s'est considérablement augmenté. Quoiqu'il en soit de cette nouvelle, il paraît hors de doute que la conduite de l'Angleterre & le retard de l'expédition angloise ont excité le mécontentement des alliés & qu'une scission ne tardera pas à avoir lieu entre les membres de la coalition. On prétend savoir positivement que le 4 de ce mois le roi de Suède a eu une entrevue à Greifswalde avec le maréchal Brune. — L'arrestation de quelques bâtimens danois par la frégate angloise qui bloque l'Elbe, paraît avoir été un acte d'autorité arbitraire du capitaine de ce vaisseau & n'être dû à aucune cause politique. — Le maréchal Dumonceau est parti de Hambourg.

**BERLIN**, 8 Juin. On a fait le premier relevé des provisions qui se sont trouvées dans les magasins de Dantzig, & qui sont tombées au pouvoir des Français ; elles consistent en 500,000 quintaux de froment, 100,000 bouteilles d'eau-de-vie, 1,700,000 bouteilles de vin, & un grand nombre d'autres denrées dont la provision sera ultérieurement constatée.

**HAMBOURG**, 9 Juin. La dislocation du corps d'armée d'observation, sous les ordres du maréchal Brune, s'effectue en ce moment. Les troupes hollandaises, commandées par le général Dumonceau, & qui ont été jusqu'à présent sur le Bas Elbe & dans le pays de Mecklenbourg, formeront l'aile gauche de ce corps, & auront leur quartier général à Coeverden. L'aile droite, formée par les troupes françaises, s'appuiera au Bas-Oder & au Frisch-Hof. Les troupes espagnoles, qui sont attendues vers le 20 de ce mois, seront reparties dans le Hanovre. Une réserve particulière sera formée à Magdebourg, & composée en partie de contingents allemands. Ainsi cette armée aura devant elle la Poméranie antérieure, l'embouchure de la Trave, de l'Elbe, du Weser & de l'Ems, & pourra se porter en peu de tems partout où il sera nécessaire.

**ASCHAFFENBOURG**, 10 Juin. On prétend savoir positivement par des lettres du quartier-général impérial, que la Prusse & la Russie ont fait, depuis la prise de Dantzig, de nouvelles propositions de paix, que l'empereur des Français a trouvé admissibles, sauf quelques modifications. Les mêmes lettres parlent d'une nouvelle organisation de l'acte fédéral de l'Allemagne, qui entraînera une nouvelle division territoriale. La confédération du Rhin (qui du reste ne portera plus ce nom) s'étendra jusqu'à l'Elbe & la mer Baltique ; le comté de Hanau passera sous la domination du prince-primat &c. — L'empereur Napoléon a quitté Dantzig, le 3 Juin, & est retourné à Finkenstein. — On assure que le général Bennington est mort d'un coup d'apoplexie.

**MUNICH**, 10 Juin. Un journal de cette ville publie ce qui suit : " Des lettres de Prusse assurent que l'armée française a pris une position telle que toute l'armée russe se trouve dans une mauvaise position. Le maréchal Massena s'est avancé à marches forcées de plus de trente lieues sur l'aile droite, & se trouve par ce mouvement presqu'au dos de l'armée russe."

## EMPIRE FRANÇAIS.

**FARIS**, 15 Juin. On assure que le général Michelson a demandé sa démission & qu'il aura pour successeur le duc de Richelieu. Celui-ci a, dit-on, envoyé à l'empereur Alexandre un mémoire détaillé, où il expose la nécessité de concentrer les forces russes dans la Crimée, si l'on veut conserver cette importante presqu'île. Le plan du duc de Richelieu est purement défensif, vu la faiblesse des armées destinées à agir contre les Turcs & les Perlsans. — D'après les dernières nouvelles, la grande armée doit avoir fait un mouvement en avant. La première conséquence de la prise de Dantzig sera vraisemblablement l'occupation de Koenigsberg. La garde impériale & la plus grande partie des personnes attachées au quartier-général impérial étoient encore le 3 Juin à Finkenstein, mais on croyoit que le quartier-général ne tarderoit pas à être transféré à Oliva, couvent près de Dantzig. Chaque soldat, qui a été au siège de Dantzig, a reçu une gratification de dix francs de France. Jusqu'au 3 Juin tout étoit tranquille à l'armée, mais on s'attendoit à une bataille générale vers le 8 ou le 10; les mouvements de l'armée & la revue des gardes sembloient l'indiquer. La prise de Dantzig a fait une grande sensation dans l'armée russe & prussienne. — Suivant des lettres de la Silesie, les Prussiens ont un corps d'environ vingt mille hommes dans les environs de Glatz & de Silberberg; le régiment saxon de Niesenmuschel doit avoir beaucoup souffert dans quelques affaires qu'il a eues avec des divisions de ce corps d'armée. — On assure que les domaines que le duc de Danzig (maréchal Lefebvre) possédera en France, feront de cent mille francs de revenu annuel. — On écrit de Dantzig que la banque royale, les archives &c. qui étoient à Koenigsberg, en sont partis précipitamment pour Niemel. On attendoit à Koenigsberg la seconde armée de réserve russe, forte de 54 bataillons & de 30 escadrons. — On prétend que le siège de Graudentz est suspendu; quelques personnes voyent dans cette circonstance un augure favorable à la paix. — Des journaux de Hambourg prétendent savoir que la poste de Danemark a apporté aux vaisseaux canois, qui étoient dans le port de Lubeck, l'ordre de quitter ce port.

## ESPAGNE.

**MADRID**, 9 Mai. Deux lettres écrites d'Amérique, en date du 28 Mars, portent en substance que le président a renvoyé à Londres le traité conclu dans cette ville par les plénipotentiaires américains avec le gouvernement britannique. | Le président en refusant de le soumettre à la ratification du congrès, a allégé trois motifs qui l'ont déterminé à ce refus: 1°. Parce que dans le traité il n'y a pas une seule clause qui renferme une satisfaction quelconque pour les insultes & les violences commises sur les côtes d'Amérique contre le pavillon américain, & qui avoient déterminé le congrès à l'acte de *non communication*. 2°. Parce que dans le traité il n'y avoit aucune clause par laquelle l'Angleterre se soit engagée à renoncer, ou même à modifier le préteudu droit qu'elle s'est arrogé, de visiter les équipages des vaisseaux américains, & d'y prendre les matelots que les officiers anglois prétendent être de leur nation, sans aucune preuve; quoique déjà l'Angleterre eût offert, il y a deux ans, de restreindre ce droit aux mers étroites; c'est-à-dire la Manche, le canal Saint-Georges, & la mer du Nord. 3°. Parce que dans ce traité il y avoit une clause, par laquelle les Etats-Unis étoient engagés à faire cause commune avec l'Angleterre pour s'opposer à l'exécution du décret du 21 Novembre, si ce décret s'étendoit aux Américains; ou si le congrès ne vouloit pas faire cause commune, les bâtimens américains seroient soumis, ainsi que tous les autres neutres, à tous les règlements que l'Angleterre jugeroit à propos d'adopter. | Le président a chargé les ministres américains d'obtenir sur ces trois points les modifications convenables, ou de quitter l'Angleterre, en laissant les choses sur le pied actuel; en attendant, l'acte de *non communication* que le congrès avoit suspendu, sera remis en vigueur le mois prochain, suivant les règles établies par l'acte de *suspension*.

**FARIS**, 15 Juin. Il a été chanté hier dimanche dans l'église métropolitaine un *Te Deum*, en actions de grâces pour la prise de Dantzig.

**Du 18.** Le *Journal du Commerce* donne la nouvelle suivante, datée de Francfort, le 12 Juin, "On dit que l'empereur vient d'annoncer au roi de Prusse que s'il n'acceptoit pas, d'ici au 15 Juillet, les conditions qu'il lui avoit offertes, la couronne de Prusse feroit définitivement perdue pour lui." — Le même journal publie un article de *Naples*, le 31 Mai, qui est conçu ainsi: "Six mille Napolitains, commandés par le prince de Hesse-Philipsthal étoient débarqués à Reggio. Ils s'annonçoient en conquérans du royaume de Naples. S. M. ordonna au général Regnier de les laisser s'y établir & même de se retirer à leur approche, pour leur donner quelque confiance. En conséquence de ces ordres, notre avant-garde quitta Seminara, Rossano & Mileto. Le prince de Hesse-Philipsthal donna dans le piège qui lui avoit été tendu; il s'avanza avec son corps d'armée & menaça même Monteleone. Le général Regnier qui avoit été joint par une partie des troupes qui sont en Calabre, eut ordre d'attaquer & de détruire l'ennemi. Le combat eut lieu le 28 Mai, près de Mileto. Tout le corps du prince de Hesse-Philipsthal a été pris ou tué. A peine quelques hommes de cavalerie ont-ils pu gagner Reggio. On assure que le général commandant en chef cette expédition, est lui-même au nombre des prisonniers. — Une conspiration ourdie à Palerme, & qui devoit éclater à Naples, le jour de la Fête-Dieu, a été découverte. Les cinq principaux conjurés ont été condamnés à mort, & exécutés dans les vingt-quatre heures." — Il a été gagné ces jours passés, au tirage de la loterie de Paris, un quaterne de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille francs.

**Fonds publics.** Cinq pr cent conf. Jouiss. du 22 Mars 76 fr. 50 c.

**NEUCHATEL**, 16 Juin. On vient de publier ici un décret de S. M. l'empereur des Français, daté du camp impérial de Finkenstein le 11 Mai, & ordonnant la formation d'un bataillon dans la principauté de Neuchâtel, sous le titre de *bataillon du prince de Neuchâtel*. Ce bataillon sera composé de six compagnies; savoir, une compagnie de grenadiers, une de voltigeurs & quatre compagnies ordinaires. Chaque compagnie sera forte de 160 hommes. Les deux premières seront formées avant le 1<sup>er</sup> Août prochain; les quatre autres avant le 1<sup>er</sup> Septembre. On n'admettra dans ce bataillon que des habitans de la principauté de Neuchâtel, des cantons Suisses & du Valais. Il jouira de la même solde que les régimens Suisses au service de France. Il sera, durant la vie du prince Alexandre Berthier, sous le commandement du prince de Neuchâtel, qui en nommera les officiers.

## SUISSE.

**ZURICH**. La diète, dans sa séance du 15, a entendu la lecture 1<sup>o</sup>. d'une lettre de S.M. l'empereur des Français, datée d'Osterode le 29 Mars, & qui donne connoissance à la confédération de la naissance de la princesse royale d'Italie; 2<sup>o</sup>. des lettres de créance de S.M. l'empereur d'Autriche, du 30 Décemb. 1806, pour son ministre extraordinaire M. de Schraut. | M. Krüsi remplaçant M. le landamman Bischofsberger, mort dernièrement en qualité de député des rhodes intérieures d'Appenzell, s'est présenté dans l'assemblée. | Le canton du Tessin a présenté deux conventions conclues avec le gouvernement de Milan, dont l'examen a été remis

à Mrs. Réd'nz, Salis & Andermatt. | M. Merian, anc. landamman, a fait rapport sur l'exécution du décret par lequel la diète avoit décerné une épée d'honneur au général de Wattenwyl. | On a discuté les différends qui existent dans le canton des Grisons, sur la répartition du contingent militaire. L'affaire a été renvoyée à une commission composée de Mrs. Morel, Haufer, Zellweger, Moutach & Maillardoz. | On a décrété, par 20 voix contre 5, que les secours pour les hospices des montagnes resteront objet cantonal, & ne seront point pris dans la caisse centrale.

A l'ouverture de la séance du 16, S.E. le landamman a annoncé à l'assemblée, qu'hier le baron de Neukirch van Nievenheim, chev. de l'ordre royal de Hollande, & M. le colonel de Vaynes van Brakel, lui ont remis une lettre affectueuse de compliments du ministre des affaires étrangères du royaume de Hollande. | On a discuté & confirmé le décret de l'année passée, pour la prohibition des marchandises angloises : les comptes des recettes & dépenses relatives à l'exécution du dit décret, ont été renvoyés à l'examen de Mrs. Heer, Zellweger, Lüscher, Bueler & Clavel. | On a entendu le rapport de S. E. le landamman sur les relations commerciales avec la France, & l'assemblée s'est bornée à remettre la direction ultérieure de cet objet au chef de la confédération.

Dans la séance du 17, le landamman a présenté un rapport sur les agens diplomatiques à Paris, Vienne & Milan. On a voté ensuite une gratification de 1000 francs à M. Marcacci, sous la réserve de la ratification. | On a lu 3 Mémoires relatifs au système de monnoies, rédigés par Mrs. Finsler, Jenner & Heusler. L'assemblée a invité le landamman à faire rédiger par ces trois savans un rapport détaillé, qui sera communiqué aux cantons pour l'instruction des députés à la diète prochaine. | La proposition de Berne, tendante à établir le mode pour la recherche de la paternité relativement aux militaires Suisses en France, sera prise *ad referendum*.

Dans la discussion qui a eu lieu dans la séance de la diète du 4, au sujet du recrutement pour le service de France, le député du Tessin a déclaré qu'il en coûtoit à son canton, pour la prestation de son contingent, la somme de 20 mille louis.

La lettre écrite par S. M. l'empereur des Français à S. Exc. le landamman, & dont nous avons déjà eu occasion de parler (voy. N° 45) contenoit les expressions suivantes : « L'acte de médiation sera constamment pour moi une loi sacrée ; j'en remplirai tous les devoirs scrupuleusement ; & je ne puis que me confirmer tous les jours dans ces idées, puisqu'il me paraît que cet ouvrage, auquel vous avez concouru, a rencontré la sanction du temps & considérablement amélioré la situation de votre patrie. | Je me souviens avec grand plaisir, des lumières & du caractère que vous avez montrés dans la circonstance où je vous ai connu. Comptez sur mon estime & sur mon désir de vous être agréable, & assurez les cantons de mon amitié & de ma protection constante. »

*Du 20 Juin.* Aujourd'hui à midi l'audience solennelle pour la présentation des lettres de créance du ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Würtemberg, a eu lieu chez S. E. le landamman.

*BERNE, 20 Juin.* La bande de voleurs, presqu'entièrement composée de déserteurs, qui inquiétoit le passage de la Gemini, étoit assez considérable & en partie armée de carabines. Elle a commis beaucoup de désordres. Des détachemens de troupes envoyées

contre ces brigands, du bailliage de Frutiguen, doivent les avoir dispersés & en avoir arrêté quelques-uns.

*Discours prononcé par le député de Vaud, à l'installation de la diète.*

Monsieur le landamman, Messieurs les députés ! La circulation qui à cette cinquième année de notre réorganisation politique, plaça dans les murs de cette antique cité le siège de l'autorité centrale, doit nous donner une satisfaction réciproque. Zurich voit sans doute avec contentement cette image de son ancienne prééminence, & nous-mêmes empêtrés de nous retrouver sur les bords rians de ce beau lac, nous apportons avec joie, de la part des Etats respectifs de la Suisse, les vœux qu'ils forment pour la prospérité commune & les vues qu'ils jugent les plus propres à l'atturer. — Jour heureux, si le succès vient couronner nos travaux, si fidèles de notre côté, au plan qui nous fut tracé, nous savons garder soigneusement le Palladium, duquel semble dépendre notre propre conservation & resserrer toujours plus fortement des nœuds tissus par la main du héros qui daigna se transformer pour nous en un génie tutélaire ! Que si jusques dans les détails, tout ne marche pas encore chez nous dans le sens qui paroîtroit préférable, si l'on observe tel système peu libéral sur la terre classique de la liberté, telle prohibition gênante pour l'industrie, quoique destinée à favoriser l'industrie, contre de semblables inconvénients, c'est du temps, c'est des progrès de l'esprit public qu'il faut attendre un remède insensible, puisque l'ordre de choses actuel ne permet pas d'en espérer la réforme instantanée. | Puisqu'les bons esprits de toute la Suisse, s'emparant de cette dictature légitime & bienfaisante que la raison exerce sur l'opinion, préparer le bonheur de leurs concitoyens & leur persuader qu'il ne naquit jamais que de la juste mesure du véritable intérêt ! Mais pour revenir à nous-mêmes, quand il pourroit se faire qu'au milieu des difficultés qui environnent notre tâche, nous dussions la laisser plus ou moins imparfaite, il nous restera toujours une consolation ; c'est de penser que tout comme dans l'intérieur des cantons, l'imperfection des loix civiles est suppléeée par des mœurs simples & pures, de même dans les relations entre les Etats, l'harmonie & la concorde forme toujours pour les Suisses le plus beau chapitre du code de leur droit public. Ainsi dans une famille de frères, la paix domestique est toute leur loi écrite & l'amour le plus vrai, le plus tendre, leur unique traité d'alliance. — C'est dans de tels sentiments, Mr. le landamman, Mrs. les députés, que le grand-conseil du canton de Vaud m'a envoyé, ainsi que mon collègue, Mr. Clavel, juge au tribunal d'appel, pour partager l'honneur de vos séances, & vous apporter de sa part, ses salutations fédérales & les protestations sincères du plus inviolable attachement à la commune patrie. — Qu'il plaise à Votre Exc. & à vous, Mrs. les députés, accueillir favorablement nos personnes & recevoir en retour notre plus respectueux hommage.

— Mrs. Chatelain & Comp<sup>c</sup>. à Neuchâtel, s'étant chargés de la liquidation de la généralité des créances de la ci-devant société de Mrs. Lardy & Perret, & de celles de feu M. Louis Lardy-Lacoste en son particulier, prient en conséquence toutes les personnes qui pourroient être redevables, soit à ce dernier, soit à la dite société, de bien vouloir s'adresser à eux le plus tôt possible, pour régler leurs comptes.

— Je déclare que l'ouvrage que j'ai rédigé sur le parcours, appartient véritablement à Mr. Vaudaux, d'Estavayé qui m'en a fourni toutes les idées & les matériaux ; quant à moi, je n'ai été que le simple rédacteur. En foi j'ai signé le présent acte de vérité, Echallens le 18 Juin 1807.

— L'assemblée générale de la société d'artillerie est convoquée pour le jeudi 25 Juin, à 4 heures précises, à la Maison-de-Ville, pour réceptions & pour entendre les propositions faites de réunir au même jour les tirages des trois sociétés militaires de Lausanne.

— L'on misera pour argent comptant, nombre & différentes armes à feux & autres, le 27 & 29 Juin, à 9 heures & à 2 heures, dans la maison N° 3, place de la Palud.

— Le lundi 16 Juillet prochain, environ les dix heures du matin, à des favorables conditions, la municipalité de Gimel amodiera par enchère publique, pour le terme de neuf ans, à commencer à la St. Martin prochaine, l'auberge du dit lieu, située sur la grande route de la Vallée du Lac-à-Joux, Franche-Comté, avec des léguerfasses pour loger environ 15 chars de vin ; une remise, double écurie, fenil, pres, jardin, &c. — Gimel le 9 Juin 1807.

J. Baudin, greffier.